



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

92.5/EMT

Communiqué de presse du 25.1.2007

Les cantons et la médecine hautement spécialisée: cela continue!

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) reprend ses travaux relatifs à la concentration et la coordination de la médecine hautement spécialisée (MHS) en Suisse. Les deux expertises, commandées par les gouvernements de Zurich, d'une part, de Berne et de Bâle-Ville, d'autre part, sont maintenant disponibles. Toutes les directrices et tous les directeurs de la santé représentés au sein du comité directeur ont signalé une volonté d'agir. Il s'agira premièrement d'assurer la transparence sur les domaines de prestations concernés. A cette fin, le mandat est donné de définir les prestations et d'établir un registre sur le déroulement et les résultats des activités MHS. Ainsi sera créée la base nécessaire à l'organisation, la concentration et l'évaluation de la MHS. Pour la suite des travaux, il va falloir prendre en considération aussi bien les aspects médicaux, économiques ou tournant autour de la qualité que les aspects de politique d'approvisionnement et de recherche. Les sites de prise en charge actuels devront être inclus dans la discussion. Le comité directeur s'attend à ce que, sur la base d'un tel état des lieux fondé sur des données chiffrées, des décisions puissent être prises concernant d'éventuels scénarios de renoncement. Le comité directeur soutient les concertations parallèles et les efforts de coopération et de concentration des cantons de Vaud et de Genève, d'une part, de Berne et de Bâle, d'autre part. Il s'attend à ce qu'ils soient poursuivis. Lors de l'assemblée plénière annuelle de la CDS en mai prochain, le comité directeur lui proposera d'adopter cette procédure, le calendrier adapté d'ici là ainsi que les travaux préliminaires.

Renseignements:

Dr Markus Dürr; conseiller d'Etat et président de la CDS, 041 228 60 81

Franz Wyss, secrétaire central de la CDS, 031 356 20 20

Elisabeth Marty-Tschumi, MPH, secrétariat central de la CDS, 031 356 20 20